



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis après la commercialisation

Nom du produit :	Fongicide isofétamide de qualité technique
N° d'homologation :	31556
N° de la demande :	2018-2708
N° de document de l'ARLA :	3009375

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation prenant fin le 31 décembre 2024, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **29 septembre 2023**. Ils doivent être accompagnés des numéros de codes de données (CODO) précisés. Toutes les modalités doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 2

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES DU PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE (PAQT) OU DE PRODUITS DU SYSTÈME INTÉGRÉ

CODO	2.13.3
Titre :	Données sur les lots

Exigences après la commercialisation :	Comme les données sur les lots fournies pour la méthode de fabrication révisée proviennent d'une production à l'échelle pilote, des données sur cinq lots représentant la production à l'échelle commerciale de la méthode de fabrication révisée devront être présentées.
---	---